

## Correspondance : règles de base

**La correspondance avec une personne détenue n'est pas une activité anodine qui se fait en cinq minutes au coin d'une table. Elle nécessite toute notre attention et peut se révéler parfois ardue, votre accompagnant.e est là pour vous aider.**

**Votre correspondant doit toujours être au centre de la correspondance. Mettez-vous à sa place et pensez à ce que vous aimeriez lire si vous y étiez.**

**Ne pas employer le tutoiement avant que votre correspondant.e n'en prenne l'initiative ou le demande. Vos lettres sont envoyées directement à votre correspondant et lui vous répond par l'intermédiaire du Courrier de Bovet.**

### Faire

- Lire attentivement les lettres de votre correspondant pour y répondre au plus près. Si vous peinez à répondre, appelez votre accompagnant.e.
- Parler de ce qu'on fait, voit, vit entend, pourvu que ce soit d'un intérêt partagé et vérifié ou encouragé préalablement. C'est ce qui constituera la fenêtre ouverte sur l'extérieur tant attendue, et souhaitée de la part de nos correspondants.
- Essayer de capitaliser sur les centres d'intérêt que notre correspondant manifeste.
- Tenter d'en ajouter d'autres en lui demandant son avis. Si c'est positif, continuer, sinon en essayer un autre. Le but est de se constituer lentement un corpus commun de sujets sur lequel on peut échanger/dialoguer et qui créera du lien.
- Avant toute initiative relationnelle (envoi de dessins, textes,...), on lui demande son avis pour savoir s'il est intéressé ou pas.

### Ne pas faire

- ◆ Parler de soi sauf a minima, et seulement de manière générale (positionnement générationnel, région de résidence,...)
- ◆ Poser des questions sur la vie passée de notre correspondant : ça fait des mois, des années qu'on lui en pose et que sa vie est ou a été fouillée de fond en comble (police, juge d'instruction, juge de siège, procureur, psy, avocat, ...), trop c'est trop, attendre que les confidences viennent.
- ◆ Poser des questions sur sa vie en détention qui le renvoie à sa condition de détenu, ce n'est pas ce qu'il recherche dans la correspondance. Au contraire lui offrir un regard sur l'extérieur. Ne pas oublier que tous les courriers sont ouverts, donc susceptibles d'être lus. Ne pas s'attendre à un discours « libre » sur les conditions de détentions.
- ◆ Poser des questions sur les raisons de la détention, attendre que la révélation vienne d'elle-même, **si elle arrive jamais**. S'il la confie, cette « vérité » sera celle de notre correspondant, peut-être pas la vérité judiciaire ou la vérité tout court. C'est du reste sans importance, ce sera sa vérité.
- ◆ Faire du prosélytisme politique ou religieux, ce qui n'empêche pas d'aborder ces thèmes s'ils l'ont été à l'initiative notre correspondant, mais en respectant ses croyances et opinions.
- ◆ **Vous ne pouvez pas envoyer de colis à votre correspondant. Pour l'envoi d'un livre, demandez l'accord préalable au spip de l'établissement.**